

17

AMBASSADE DU NIGER AUPRES DE LA
CONFEDERATION SUISSE, DE
L'AUTRICHE ET DU LIECHTENSTEIN



REPUBLIQUE DU NIGER

MISSION PERMANENTE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A
GENEVE, A VIENNE ET L'OMC

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 20^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de la Gambie au Conseil des droits de l'homme
(Genève, 28 octobre 2014)**

Monsieur le Président,

Au nom du Niger, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation Gambienne et la féliciter pour la présentation de son Rapport National à ce 2^e cycle de l'EPU.

Le Niger se félicite des progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits l'homme par la Gambie depuis le cycle précédent, en accordant une attention particulière au droit à l'éducation, à travers l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous. Celle-ci a ainsi permis à la Gambie d'être un des premiers pays africains à avoir atteint les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en ce qui concerne la scolarisation gratuite dans le cycle primaire, ainsi que la parité entre les sexes.

Ma délégation se réjouit également de la Politique nationale de santé pour la période 2012-2020, qui vise à promouvoir le droit à la santé pour tous, pour réaliser l'objectif visant à fournir des services de santé de qualité et abordables à tous d'ici à 2020.

Ma délégation note également que la Gambie a mis au point un certain nombre de politiques et de stratégies pour lutter contre la pauvreté et favoriser la jouissance des droits économiques et sociaux. Elle a engagé des réformes judiciaires et crée une Agence Nationale en vue d'assurer un meilleur accès à la justice aux personnes les plus vulnérables. La Gambie a aussi adopté des lois pour lutter contre les violences familiales et les infractions sexuelles, dans le cadre d'une politique globale d'égalité des sexes et de promotion de la femme pour la période 2010-2020.

Tout en saluant ces avancées significatives enregistrées par la Gambie, ma délégation lui recommande d'envisager de ratifier les conventions auxquelles il n'est pas partie, conformément aux recommandations acceptées lors du 1^{er} examen, d'améliorer sa coopération avec les organes conventionnels et d'accélérer la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme dans le respect des principes de Paris.

Je vous remercie